

## PROCES VERBAL

Du 30 juin 2022

19h

L'an deux-mille-vingt-deux le trente juin à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 24 juin 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Noël Mercier, Élisabeth Perronnet,.

**Absents excusés** : Jean-Marc NICOLAS (Pouvoir à E. Perronnet), Marie-Isabelle DIAZ (Pouvoir à F. Larue), Annabelle AUCLERC et Jennifer LEBRETTON

**Secrétaire de séance** : Noël MERCIER

### **Approbation du PV du conseil municipal du 12 mai 2022 :**

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 12 mai 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### **Approbation de l'ordre du jour :**

- Appel à projet « Bourse au permis de conduire » ;
- Appel à projet « Aide aux assistantes maternelles » ;
- Lettre de démission d'un conseiller municipal ;
- Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- Validation devis pour la coordination sécurité et protection de la sante (SPS) et le contrôle technique (CT) pour la phase 1 « Aménagement du bar/restaurant/commerce » de la rénovation du Café de la Poste ;
- Demande de subvention au titre de l'aide aux projet 2022 EFFILOGIS pour la phase « Etude » et la phase « Travaux » pour la phase n° 1 « Aménagement du bar/restaurant/commerce » ;
- Lancement de la phase 2 : « Aménagement espaces extérieurs » avec consultation pour le choix du bureau d'étude ;
- Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon ;
- Résultats de l'analyse des offres pour le choix de l'entreprise retenue concernant la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux
- Tarifs assainissement 2023 ;
- Validation de devis (mobilier/columbarium et autres) ;
- Modification des statuts du SPANC et règlement de service ;
- Point sur la rentrée 2022 ;
- Comptes rendus divers ;
- Questions diverses.

### 1. Appel à projet « Bourse au permis de conduire »

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurie et Janelle (deux jeunes de Coublanc porteuses du projet) afin de présenter le projet de la « Bourse au permis de conduire ».

Pour aider les jeunes de 16 à 25 ans, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place un dispositif baptisé « Bourse au Permis de conduire » permettant au bénéficiaire d'obtenir une aide au financement de son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire en tant que bénévole à la vie locale.

Présentation du règlement avec les conditions de participation, la contrepartie, le dossier de candidature et le montant de l'aide.

300€ de bourse seront attribués contre 10 actions en contrepartie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif « Bourse au Permis de conduire » ;
- **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution dont le projet est joint à la délibération.

### 1. Appel à projet « Aide aux assistantes maternelles

Monsieur le Maire présente le règlement avec les conditions de participation, le dossier de candidature et le montant de l'aide qui pourrait être attribué afin d'aider les assistantes maternelles à financer l'acquisition de matériel, une mise aux normes pour la sécurité....

Le Conseil municipal propose une subvention de 80% du montant des factures présentées avec un plafond maximum de 800€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif « Aide aux Assistantes Maternelles » ;
- **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution dont le projet est joint à la délibération.

### 1. Lettre de démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme LEBRETTON Jennifer qui souhaite se retirer du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Ce courrier a été transmis en préfecture pour information.

Lors du prochain conseil, il faudra réélire un membre élu pour la composition du CCAS.

### 2. Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1er juillet 2022

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication électronique.

Pour la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de choisir la modalité de publicité des actes par affichage sur le panneau installé devant la mairie

### 1. Point sur les travaux « Café de la poste »

Le Maire fait un point :

- Sur les finances ;
- Sur le nouveau plan ;
- Prochaine réunion avec l'architecte le 7 juillet.

### 1. Validation devis pour la coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et le contrôle technique (CT) pour la phase 1 « Aménagement du bar /restaurant / épicerie » de la rénovation du Café de la Poste

Le Maire présente les devis de Alpes Contrôles pour les honoraires et missions confiées pour la SPS et le CT concernant les travaux de la phase n°1 du Café de la Poste.

SPS : 3 375€ HT soit 4 050€ TTC

CT : 4 000€ HT soit 4 800€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les devis de Alpes Contrôles pour un montant de 3 375€ HT pour le SPS et 4 000€HT pour le CT.

### 1. Demande de subvention au titre de l'aide aux projet 2022 EFFILOGIS pour la phase « Étude » et la phase « Travaux » pour la phase n° 1 « Aménagement du bar/restaurant/commerce »

Le Maire propose de déposer des dossiers au titre de l'aide aux projets 2022 « Effilogis » porté par la Région Bourgogne Franche Comté pour la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés.

Il est possible de déposer des dossiers en phase Etudes et/ou en phase Travaux mais ils doivent faire l'objet de demandes distinctes et adaptées à chaque phase pour bénéficier des différentes aides.

Pour l'aide aux études : Subvention d'un montant de 30% du coût de l'étude plafonnée à 30 000€

Pour l'aide aux travaux : le montant de la subvention dépend de l'objectif du projet sur le plan énergétique et sur la mise en œuvre de matériaux biosourcés (min 30% des coûts retenus (plafonné à 100 000€) et jusqu'à 40% des coûts retenus (plafonné à 200 000€).

Le Conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de déposer un dossier pour la phase étude avec le marché de maîtrise d'œuvre signé avec Figural Architectes pour un montant de 10.50% de l'enveloppe financière du coût des travaux (estimé à 370 000€ HT) soit un coût de l'étude à 38 850€ HT.
- **DECIDE** de déposer un autre dossier pour la phase travaux estimés à 370 000€ HT.

### 1. Lancement de la phase 2 « Aménagement espaces extérieurs » avec consultation pour le choix du bureau d'étude

Le Maire présente l'offre qui a été reçue suite à la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la phase 2 « Aménagement espaces extérieurs » de la rénovation du Café de la Poste.

Travaux estimés à 130 000€ HT.

Figural Architectes : Prix 10.5% HT du montant HT des travaux soit 13 650€ HT / 16 380€ TTC.

D'autres architectes ont été consultés mais n'ont pas répondu.

Le Conseil municipal, après discussion :

- **ACCEPTE** de confier la maîtrise d'œuvre pour la phase 2 « Aménagement espaces extérieurs » de la rénovation du Café de la Poste à Figural Architecte de Charlieu pour un montant estimatif de 10.5%HT du montant des travaux HT, soit estimé à 13 650€HT / 16 380€TTC.

### 2. Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray le Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon

Le Maire présente la motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire transmise par le Comité syndical du Pays Charolais Brionnais le 9 juin dernier.

Le Conseil municipal décide d'ajourner le vote.

### 3. Résultat de l'analyse des offres pour le choix de l'entreprise retenue concernant la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux

Le Maire informe le conseil que la Commission d'appel d'offre s'est réunie avec le bureau d'étude Réalité le 17 juin dernier pour analyser les offres suite à la consultation lancée sur la plateforme « Arnia/Territoire numérique » du 10 avril 2022 au 10 juin 2022.

Il présente le rapport d'analyse des offres. Quatre entreprises ont déposé leurs offres.

Après la comparaison financière et technique des offres, le classement suivant a été fait :

1. GUINOT/PETAVIT (note globale 88/100)
2. SOGEA (note globale 86.26/100)
3. TERIDEAL SEIRS TP / SEGEX (note globale 66.71/100)
4. M3R/SADE (note globale 60.84),

en sachant que l'offre de GUINOT/PETAVIT est de 248 330€ HT, 294 232.20€ pour SOGEA, 314 455.09€ pour M3R/SADE et 340 072.04€ pour TEIDEAL SEIRS TP/SEGEX.

Le Conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise GUINOT/PETAVIT pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 248 330 € HT soit 297 996€ TTC.

- **DONNE** tout pouvoir au maire ou aux adjoints pour la signature de l'acte d'engagement et de tout document se rapportant au projet.

### 1. Tarifs assainissement 2023

Le Maire rappelle aux conseillers que les tarifs assainissement ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sont fixés comme suit :

Partie fixe : 50€

Partie proportionnelle dès le 1<sup>er</sup> mètre cube : 0.80€

Ce qui fait un prix minimum de la part assainissement du prix de l'eau à 1.22€/m<sup>3</sup> (hors taxe et hors redevance sur la base de 120m<sup>3</sup>).

Il avait été décidé d'augmenter légèrement chaque année.

Le Conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à :

**Partie fixe : 50€**

**Partie proportionnelle : 0.85€**

Soit 1.27€ HT/m<sup>3</sup>

### 1. Validation devis

- Présentation des différents devis pour l'acquisition d'un columbarium au cimetière de Coublanc et validation du devis SAS ATERNUM retenu pour un montant de 3 063€ HT soit 3 675€ TTC.
- Présentation des différents devis pour l'acquisition de mobilier (Tables et chaises) pour la salle de réunion (1<sup>er</sup> étage mairie). Choix de l'entreprise reporté afin de rencontrer les fournisseurs.
- Validation du devis de HENRI Julien pour l'acquisition de matériel pour la cantine (Coupe légumes, essoreuse, wok.....) pour un montant de 986.10€ HT soit 1 183.32€ TTC.

### 1. Modification des statuts du SPANC et du règlement de service

Report de la délibération, le préfet n'a pas encore approuvé cette demande de modification des statuts.

### 2. Point sur la rentrée 2022

- Départ de Mme Berger Stéphanie et recrutement de Mme Angénieux Chloé pour l'entretien des locaux (Ecole du bas/mairie/WC publics) pour un contrat de 6h50/semaine ;
- Mouvement des classes et de la bibliothèque ;
- Compte rendu conseil d'école du 23 juin.

### 1. Comptes rendus divers

- Compte rendu CC BSB ;
- Affaire Grapeloup : Réception du rapport de l'expert judiciaire qui retient que la cause des désordres est double, constituée d'une part par la vétusté liée au défaut d'entretien des murs et d'autre part aux conditions d'exploitation de la voie communale. Le Maire s'est entretenu avec notre avocat qui va apporter des observations quant à la répartition projetée (moitié-moitié pour les murs et une prise en charge totale de la commune pour la grange) ;
- AG Basket ;
- AG Amis de la Grotte ;
- Grêle / Dégâts des eaux : une déclaration de sinistre a été déposée le 4 juin dernier suite aux intempéries de grêle :
  - Salle pour Tous : Toiture en plexis de la véranda percée, infiltration d'eau dans la cuisine ;
  - Hall des Loisirs : Plexis du hall mitraillés par la grêle, blocs de sécurité et verrières de toit cassés à plusieurs endroits, et depuis, infiltration d'eau dans les vestiaires, toiture impactée par la grêle...
  - Église : Tuiles, protections de vitraux et vitraux cassés ;
  - Mairie : Tuiles cassées ;
  - École du haut : volets roulants grêlés ;

Un expert est venu constater les dégâts le 16 juin dernier. Mais entre temps d'autres intempéries (pluies du week-end du 25/26 juin) ont dégradé encore le Hall et la Salle pour Tous. On est en attente des devis afin de les transmettre à l'expert.

## 1. Questions diverses

- Réunion mercredi 13 juillet à 10h avec les riverains concernés par les travaux d'assainissement qui devraient débuter en septembre prochain ;
- Courrier Office du Tourisme : recensement des aires de pique-nique sur la commune ;
- Nouvelle assistante maternelle au 1er septembre 2022 : Mme DIDIER Stéphanie ;
- Photos de la commune faite par Kommunikey : Présentation le lundi 11/07 à 19h.
  - Dates :
  - Prochains conseils : Jeudi 8 septembre à 19h  
Jeudi 6 octobre à 19h  
Jeudi 10 novembre à 19h
  - Réunion Bâtiments : Jeudi 7 juillet à 19h
  - Réunion Assainissement : Mercredi 13 juillet à 10h
  - Réunion Finances : Vendredi 8 juillet à 9h avec Mme Croissant
  - Réunion Publique : Samedi 10 septembre de 10h à 12h (Affiches et flyers en préparation)

Fin de la réunion à 22h40.